

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
12/10/2023

Date d'affichage
12/10/2023

Objet de la délibération
Secrétariat général - Entrée de la commune au capital de Territoire 25 en 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660**

Séance du 18 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 025-212505325-20231018-20231009-DE



L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN
Fanny GROSGURIN donnant pouvoir à Violette SEGARD
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Lylian CALVAT,

Absents :

Antoinette LE BRAS
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM

Emilio JUAREZ a été désigné secrétaire de séance

Territoire 25 est une Société Publique Locale (SPL) qui a pour mission l'étude, la réalisation, la commercialisation, l'administration, l'animation et la gestion :

- d'opérations d'aménagement foncier,
- de réhabilitations de quartiers existants,
- de constructions d'immeubles,
- d'équipements et ouvrages, nécessaires au développement du territoire.

La ville de Saône a fait part de son souhait de rentrer au capital de Territoire 25 dans le cadre de l'augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration de Territoire 25, dans sa séance du 4 octobre 2023, a validé l'augmentation de capital porté à un montant de 1 320 000€ par création de 13 200 actions nouvelles de 100€ chacune, sans suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration de Territoire 25 a adapté la planification de la procédure, dont les principales étapes sont les suivantes :

- réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui ouvrira la procédure mardi 24 octobre 2023 à 10h00 ;
- période de souscription allant de la date de l'assemblée générale extraordinaire jusqu'au 30 avril 2024, permettant aux collectivités d'y souscrire soit sur leur exercice budgétaire 2023, soit sur celui de 2024 ;
- libération des actions en trois versements : les actions seront libérées pour un tiers (soit 33€ unitaire) à la souscription et au plus tard le 30 avril 2024, puis 33€ en décembre 2024 et le solde de 34€ en décembre 2025 ;

- un Conseil d'Administration de Territoire 25 constatera mi-2024 la réa
voire limitera l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues dès lors qu'il aura atteint 75% de
l'augmentation décidée (art. L225-134 du Code de commerce).

Du fait de sa situation et de son attractivité géographique, la commune de Saône connaît une croissance depuis plusieurs années et identifie des besoins croissants en termes d'aménagement, de services et d'équipements. La commune de Saône est engagée dans plusieurs projets structurants pour son territoire, destinés à faire émerger une offre d'habitat et de services, ainsi que d'équipements publics, parmi lesquels :

- la ZAE de la Gilleroye
- la Gendarmerie
- le réaménagement du centre bourg
- l'implantation d'un *pôle médical & services*
- l'implantation d'un restaurant.

Ces projets, nécessaires au développement de la commune, doivent bénéficier d'un pilotage unique et d'une ingénierie de montage et pilotage de projets qui garantissent une cohérence d'ensemble et l'intérêt général des programmes.

C'est donc naturellement que notre commune souhaite adhérer à la SPL Territoire 25, afin d'assurer la poursuite opérationnelle de ces opérations dans le cadre de l'augmentation de capital prévue pour le premier semestre 2024.

L'exposé entendu, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'entrée au capital de la commune de Saône.

Madame Violette SEGARD et Monsieur Benoit VUILLEMIN, ne prennent part au vote.

Sur le rapport de M. le Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- DE RENTRER au capital de Territoire 25, sous réserve que le Conseil d'Administration de la SPL donne son agrément à l'entrée de la commune au capital. La SPL procédera alors à la vente de 200 actions d'une valeur nominale de 100€, soit un montant global de 20 000 euros dans le cadre de l'augmentation de capital engagée. Cette décision permettra alors à la commune d'acquérir les 200 actions ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents afférents ;
- D'INSCRIRE au budget 2024 le montant total des actions à savoir 20 000 euros.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TERRITOIRE 25



Fait à Saône le 18/10/2023
Le Maire,
Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.